



# Bulletin de liaison

## EDITO

1  
Oreille et Vie a encore assuré de nombreuses activités ou actions au cours de ces dernier mois. Chacun est informé des activités visibles et on en lira les compte-rendus dans le page de cette nouvelle édition du bulletin de liaison : sortie, forums, salon.

Il y a toutes l'activité moins visible aux permanences et au sein des diverses commissions dont l'association est membre. Et pour donner un cohérence à tout cela, il faut, outre le travail des membres du Conseil d'Administration, assurer très régulièrement tout un travail administratif. La page deux rend compte de tout ce travail de l'ombre.

Et il faut dès maintenant préparer l'année associative 2014, une préoccupation qui ne doit pas être laissée à la seule équipe animatrice, le Conseil d'Administration.

Ce dernier a déjà avancé quelques projets au cours de sa dernière réunion, sans avoir pris de date.

- L'Assemblée Générale se tiendra courant janvier. Ce sera l'occasion de partager la galette des Rois. Il est essentiel qu'un maximum d'adhérents y soient présents.

- A l'occasion de la Journée Nationale de l'Audition du mois de mars 2014, dont le thème porte sur les acouphènes et l'hyperacousie, l'équipe animatrice envisage d'organiser une conférence sur ce thème, à Vannes et à Lorient. Il faudra pour cela trouver des médecins connaissant bien ce syndrome. Si vous en connaissez merci de donner leurs coordonnées à l'association. Déjà le Bucodes SurdiFrance sollicite chacun pour une enquête sur les acouphènes (feuille jointe) : voir en dernière page.

- Le Conseil d'Administration a évoqué la possibilité d'organiser une marche-randonnée. Le but est de rassembler des déficients auditifs, marcher ensemble, nous rendre visibles au grand public.

Et il y a le salon à reconduire... à condition que des volontaires acceptent de venir étoffer la (trop) petite équipe qui le prépare.

Vous pouvez attendre autre chose : n'hésitez pas à le dire !

Jeanne GUIGO  
présidente d'honneur

## OREILLE ET VIE AU QUOTIDIEN

Il est une question souvent posée et qui me met dans l'embarras : que fait Oreille et Vie ?

En général ce sont des personnes qui se renseignent sur l'association qui la posent. Elle cache souvent la question : que peut m'apporter votre association ? Mais il n'est pas facile de rendre compte en quelques mots de ce que fait l'association.

Les adhérents sont bien sûr tenus au courant des activités organisées par le Conseil d'Administration : sorties, réunions, salon, formations, voici deux ans stage de lecture labiale... Et si le nombre de propositions de réunions à thème a un peu chuté ces deux dernières années, c'est d'abord parce que la participation aux dernières rencontres de ce type a été décevante. Est-ce que cela intéresse encore ?

D'autres réalisations sont visibles : la rédaction des bulletins, qui demande d'autant plus d'heures de travail que le nombre de proposition d'articles, et de rédacteurs, est faible. Il y a aussi le Site Internet, régulièrement mis à jour.

Les permanences, que ce soit à Lorient ou à Vannes, sont des moments importants. Armelle LE ROUX, Yvonne GOURIOU et Jeanne GUIGO à Lorient, Marie-Christine MOREL-CHEVILLET,, Martine ESPI et Violette HERVE à Vannes sont attentives à bien assurer la permanence dont elle a la charge, ou à se faire remplacer en cas d'empêchement.

2

Et il y a le travail administratif au siège de l'association à Lorient. Il comprend en premier lieu le courrier postal, le trier et le distribuer aux personnes concernées en fonction de leur objet, y répondre parfois. Les courriels doivent être traités de la même façon : ils sont aussi tout aussi importants et plus nombreux. Il y a aussi le téléphone : y répondre, écouter les messages laissés au répondeur (ce n'est pas toujours facile avec de mauvaises oreilles), souvent rappeler... Il faut aussi préparer les enveloppes pour les envois de courriers, faire les photocopies, remplir les enveloppes...

Les courriers, courriels et autres appels téléphoniques ont des objets très variés. Ils peuvent être liés à l'actualité (réponses pour des adhérents à diverses sollicitations, inscriptions au salon, invitations à des débats, à des inaugurations...). Il en est que je tiens à soigner particulièrement : les demandes renseignements, d'abord des adhérents, et aussi de déficients auditifs qui s'adressent à l'association. Et il y a régulièrement des demandes de lycéens et d'étudiants qui ont choisi de faire un dossier ou un mémoire sur les devenus sourds.

Depuis peu Mathilde REUZE, une jeune de Lorient, vient apporter son concours quelques heures par semaine pour aider à la réalisation du travail administratif, et aussi apporter ses suggestions, sa vision des choses. Un autre concours serait très apprécié.

Il y a aussi le ménage du bureau à assurer. Un grand merci à Anne EVENNOU qui vient chaque mois de Caudan pour assurer ce service.

Et si vous pensez que consacrer du temps aux malentendants et devenus sourds est utile, n'hésitez pas à proposer vos services !

Jeanne GUIGO

### **Enquête accessibilité**

**Le très petit nombre de réponses reçues les rend inexploitable.**

**Pourquoi ce petit nombre ?**

**Ce sujet est-il sans intérêt ? ou le questionnaire est-il trop compliqué ?**

**Le Conseil d'Administration aimerait comprendre... donnez votre avis par mail, courrier ou téléphone, mais ne laissez pas l'équipe animatrice dans le doute.**

## MDA - FORFAIT SURDITE

*Vous avez sûrement lu l'article qui présentait la Maison Départementale de l'Autonomie du Morbihan dans le bulletin n° 58 (février 2013). Nous proposons cette fois un rappel ce qu'on peut attendre de cette MDA et les actions menées en 2013 par le Conseil d'Administration d'Oreille et Vie pour faire avancer la reconnaissance des droits des malentendants et devenus sourds, notamment au niveau du forfait surdité pour l'obtention duquel on rencontre de grandes difficultés.*

*Adhérents finistériens, vous savez que dans votre département on ne parle pas de MDA mais de MDPH. Et comme les équipes sont différentes, les appréciations des droits peuvent différer.*

La MDA est le passage obligé pour bénéficier des droits accordés par le législateur aux personnes en situation de handicap. Elle a compétence pour :

- évaluer le niveau de handicap et attribuer les cartes d'invalidité et de priorité,
- attribuer la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- évaluer la capacité de travail,
- si c'est nécessaire orienter les personnes dans un établissement spécialisé,
- attribuer la Prestation de Compensation du Handicap.

C'est aussi la MDA qui peut orienter les personnes vers des financements complémentaires : mutuelles, caisses de retraite, FIPHFP, AGEFIPH (les deux derniers pour les salariés), Fond Départemental de Compensation. Elle a en charge, en particulier, la gestion de ce Fond départemental. Il est alimenté en grande partie par le Conseil Général.

**La Prestation de Compensation du Handicap** consiste en des aides financières. Elle peut être demandée :

- pour l'achat d'aides techniques, soit, au niveau de la surdité, les prothèses auditives, les téléphones spéciaux, les flashes doublant les sonneries, les détecteurs de fumée spéciaux malentendants, l'acquisition de systèmes FM...
- pour des dépenses spécifiques ou exceptionnelles telles les assurances d'implants,
- pour payer une aide humaine à la communication : cette prestation est un forfait mensuel, le forfait surdité.

Elle est attribuée sur des critères de résidence (pour les étrangers), d'âge (présenter une surdité avant 60 ans) et de niveau de handicap. Les dossiers de demande doivent être envoyés à la MDA. Ils peuvent être retirés au CCAS de sa commune, à la médecine du travail, au siège d'Oreille et Vie, et bien sûr à la MDA à Vannes. Ils sont instruits par l'équipe pluridisciplinaire qui, s'appuyant sur le dossier médical de la personne, son projet de vie, la réglementation et une grille d'évaluation nationale, le GEVA, propose un plan de compensation à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. C'est à cette dernière que revient la décision finale.

Normalement la personne reçoit une lettre l'informant du plan de compensation proposé par l'équipe pluridisciplinaire à la DCAPH. Cette lettre précise la démarche à suivre en cas de désaccord.

### Fond Départemental de Compensation

Les personnes qui ne peuvent bénéficier de la PCH, notamment à cause de leur âge, peuvent faire appel à ce Fond en s'adressant à la MDA.

Hélas les aides versées ont été revues à la baisse, notamment pour ces personnes. **L'aide pour un appareil auditif peut aller jusqu'à 1000 euros pour une personne de moins de 60 ans, mais 200 euros pour les retraités.**

La représentante d'Oreille et Vie s'en est étonnée au moins 2 fois à la Commission Exécutive, mais que faire sans le soutien des adhérents et des autres associations qui siègent à cette Commission.

Préfère-t-on voir s'installer une dégradation mentale plutôt que d'aider à un achat indispensable à la compensation de la surdité ?

Suite à une action commune des associations « surdit   » du d  partement, parmi lesquelles Oreille et Vie, la MDA du Morbihan a confi      d  gag   un demi-poste pour recevoir les personnes d  ficiennes auditives. Madame Brigitte JOURDAIN a occup   ce poste,    mi-temps jusqu'au 31 d  cembre 2012, date    laquelle elle a fait valoir ses droits    la retraite. Les adh  rents de l'association qui ont eu    la rencontrer ont tous   t     logieux quant    son accueil et    la compr  hension de leurs difficult  s et de leurs besoins. Depuis le d  but de cette ann  e la MDA emploie Madame Enora WADOUX pour cette mission, toujours    mi-temps.

### **Rencontre avec Madame Wadoux, r  f  rente surdit  **

D  sireux de continuer    maintenir les bonnes relations d  velopp  es avec Mme JOURDAIN, le Conseil d'Administration d'Oreille et Vie a demand      rencontrer Mme WADOUX. Le rendez-vous a   t   accord   le 11 juin. Le but   tait de faire connaissance et de parler de la population des malentendants et devenus sourds.

La d  l  gation se composait de Marie-Christine MOREL-CHEVILLET, Violette HERVE LAJUSTICIA , Martine ESPI et Jeanne GUIGO. Nous avons eu la surprise de voir que Mme le Docteur GADET « chef » de Mme Wadoux ,   tait pr  sente. Et c'  st en fait cette derni  re qui a parl  , r  pondu    nos questions, Mme Wadoux restant en retrait.

Nous avons pr  sent   l'association et remis    Mme Wadoux plusieurs documents portant sur des   tudes r  centes (souffrance psychologique, dossier INPES sur la sant   des personnes malentendants ou sourdes, enqu  te sur les implants cochl  aires). Puis nous avons demand   si, lors de l'  tude des dossiers, il   tait fait appel,    un sp  cialiste du ou des handicaps dont souffre la personne. Le Docteur Gadet a r  pondu que pour la surdit   il y a la repr  sentante de l'association « Nous aussi » (usagers de Gabriel Deshayes) membre de la CDAPH. Il nous a fallu pr  ciser que notre question portait sur les professionnels. Le Docteur Gadet a aussi dit que toutes les d  cisions sont prises dans un cadre l  gal et que la CDAPH ne suit pas toujours les d  cisions de l'  quipe pluridisciplinaire.

Tr  s vite l'entretien a tourn   autour du forfait surdit   car il a   t   refus      plusieurs adh  rents, des refus que nous ne comprenons pas. Le docteur Gadet a r  pondu que la CDAPH a list   des conditions d'octroi car « les textes sont flous ». Il y a refus si la demande est faite pour les d  marches dans les services publics (ce qui est conforme aux textes). Et si le forfait surdit   est demand   pour aller    des r  unions de groupes, donc pour la vie sociale, « la CDA a demand   de ne pas attribuer le forfait surdit   ». Nous avons fait remarquer que cela n'  st pas conforme au d  cret 2005-1591. R  ponse : « dites-le    la CDA ».

Cette entrevue nous a laiss  es bien interrogatives, et ce d'auant plus qu'on nous a dit que notre

### **Une r  glementation floue ?**

L'attribution du forfait surdit   repose sur l'article D. 245-9 du code de l'action sociale et des familles, ce que confirme le d  cret 2010-16 du 7/01/2010, article 3 : « *En cas d'attribution d'un forfait pr  vu    l'article D245-9, le contr  le consiste    v  rifier si les conditions d'attribution de la Prestation de Compensation sont ou restent r  unies.* »

Cet article 245-9 donne les deux conditions requises « *qui permettent l'attribution et le maintien, pour leurs besoins de communication, de l'  l  ment de la prestation li      un besoin d'aide humaine* » :

- avoir une perte auditive, « *appr  ci  e selon les recommandations du Bureau international d'audiophonologie* » d'au moins 70 d  cibels,
- recourir « *au dispositif de communication adapt   n  cessitant une aide humaine* ».

Il ressort de l'annexe 2.5 du m  me code que l'  valuation du niveau de surdit   doit   tre faite sans appareillage.

On y lit   galement que l'apport des aides techniques, comme les proth  ses auditives et les implants, est    prendre en compte. Cependant les difficult  s    entendre en groupe et dans le bruit font partie des   l  ments    prendre en compte pour l'  valuation de la personne. On ne peut donc que recommander de demander que l'examen audiom  trique qui accompagne le dossier MDA comprenne un examen avec un environnement bruyant.

Alors, la r  glementation est-elle floue ?

association était la seule à faire une telle démarche, ce que nous savons faux !  
Il y eu un temps où les rencontres avec les associations étaient souhaitées...

### **Le forfait surdité**

Nous vous avons régulièrement tenus au courant des difficultés rencontrées par les adhérents, depuis 2010, pour obtenir le forfait surdité. Cette année 2013 a vu le refus du renouvellement du forfait à 3 adhérents et l'acceptation à un (pour deux ans). Nous avons aussi su que ce forfait a été refusé à une personne sourde signante (elle communique de préférence en langue des signes). Le motif du refus est le même pour tous les cas connus : « les conditions d'accès au forfait surdité ne sont plus remplies ». Aucune autre explication n'a été donnée, malgré des demandes.

Comme les textes qui règlementent l'accès à ce forfait n'ont pas été changés et qu'aucun de ceux qui sont concernés ne peut espérer voir sa perte auditive diminuer, nous ne comprenons pas.

### **Comment faire évoluer la situation ?**

- A titre personnel il faut avoir le courage de faire un recours au tribunal de contentieux de l'incapacité. C'est la voie choisie par les trois recalés du forfait en 2013.
- Il faut lire et relire les textes qui règlementent ce forfait afin de bien connaître les conditions de son octroi (voir encadré).
- Il faut faire connaître nos difficultés propres et nos besoins, et cela passe par des relations avec les associations de personnes handicapées dont 7 sont membres de la CDAPH.

Depuis le premier refus connu, et incompris, de forfait surdité à un adhérent, en 2010, nous nous sommes aperçus que les autres associations spécialisées dans le handicap comprenaient si mal nos difficultés de déficients auditifs et ignoraient la règlementation propre au forfait surdité, ce qui conduisait leurs représentants à voter contre l'attribution du forfait. La surdité, surtout la surdité acquise, ne pèse pas lourd face à des handicaps mieux reconnus ou des cas lourds !

Membre du CEHM (Comité d'Entente Handicap Morbihan), Oreille et Vie a porté la question au sein de ce collectif d'associations. Petit à petit les regards changent, et ceci de part et d'autre. C'est ainsi qu'une partie importante de la réunion du 17 juin a été consacrée au forfait surdité. Nous y avons rendu compte de la rencontre avec le Docteur GADET et Mme WADOUX. Puis les échanges ont permis de savoir que :

- pour justifier le refus de forfait surdité, il a été dit aux membres de la CDAPH que la règlementation est floue ;
- il leur a été dit également que si l'aide humaine à la communication est assurée par un aidant familial, il peut le faire gratuitement car c'est au sein de la famille, donc le forfait surdité ne se justifie pas ;
- le fait qu'il n'y ait pas de contrôle de l'utilisation des sommes reçues dans le cadre du forfait pèse sur les refus.

Jeanne a informé les personnes présentes sur un certain nombre de points de règlementation relatifs à cette question, montrant que les textes ne sont pas flous. L'ensemble des personnes présentes le 17 juin a admis que la règlementation doit être appliquée.

Les motifs d'insatisfaction par rapport au fonctionnement de la CDAPH ne se limitent pas au forfait surdité, loin s'en faut, et il touche tous les handicaps. Un groupe CEHM-MDA a donc été créé pour analyser ces dysfonctionnements et apporter des suggestions d'amélioration, groupe auquel nous participons.

Il faut espérer que ces actions, et notamment les recours contentieux, permettront de faire reconnaître nos droits en matière de forfait surdité. Mais rien n'est gagné d'avance et les acquis restent toujours fragiles.

## TRIBUNAL ET SURDITE

Etre déficients auditifs est un grand handicap quand on doit comparaître devant un tribunal, quel qu'en soit la raison. Il faut savoir que des textes permettent de demander de l'aide nécessaire.

Ainsi l'article 76 de la loi handicap de février 2005 stipule : « *Devant les juridictions administratives, civiles et pénales, toute personne sourde bénéficie du dispositif de communication adapté de son choix. Ces frais sont pris en charge par l'Etat.* »

L'article 78 de la même loi précise ces aides et indique nommément la transcription de la parole. Ce peut-être aussi un aménagement technique, type boucle magnétique par exemple.

**Plus récemment la directive 2010/64/UE** du Parlement Européen du 20 octobre 2010 « *relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales* » comprend deux articles qui vont dans le même sens.

**- Article 2 Droit à l'interprétation**

3. « *Le droit à l'interprétation visé aux paragraphes 1 et 2 comprend l'assistance appropriée apportée aux personnes présentant des troubles de l'audition ou de la parole.* »

**- Article 4 Frais d'interprétation et de traduction**

« *Les États membres prennent en charge les frais d'interprétation et de traduction résultant de l'application des articles 2 et 3 quelle que soit l'issue de la procédure.* »

Pour bénéficier de ces mesures il faut en faire la demande au président du tribunal de la juridiction concernée en l'accompagnant d'un certificat médical justifiant de la surdité. Il faut aussi préciser, si on ne connaît pas la langue des signes, que l'on demande une transcription et non un interprète langue des signes.

6

## L'ACCESSIBILITE EN MARCHÉ

### Leçons d'un festival

*Comme en 2012, une équipe de bénévoles, dont Oreille et Vie était membre, a travaillé avec la direction du festival et Lorient Agglomération à l'accessibilité du festival interceltique de Lorient aux personnes en situations de handicap.*

**L'appréciation de Jeanne GUIGO, rédigé le 12 août 2013**

Voici bientôt 24 heures que les feux du festival interceltique 2013 de Lorient se sont éteints. La presse de ce 12 août donne le chiffre de 700 000 visiteurs : ce festival est l'un des plus importants de notre pays. Combien de sourds ou malentendants ?

Pendant 10 jours le public a pu écouter des groupes de musique, voir des danseurs, assister à des spectacles, et aussi suivre des conférences, voir des films, suivre des débats. Pour cela plusieurs sites ou salles étaient mobilisées.

Pour cette édition 2013 un pas supplémentaire a été fait pour faciliter l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Dans ce cadre on doit saluer l'effort particulier fait au niveau des systèmes d'écoute pour malentendants, essentiellement des boucles magnétiques. En plus des 4 salles équipées, un système d'induction a été installé dans 3 lieux.

Tous les équipements étaient performants. Hélas il y a eu bien des surprises tout au long du festival : boucles débranchées, problème d'interférence ou de larsen avec des instruments de musique comme les guitares électriques, difficulté à brancher l'amplificateur de boucle des salles équipées aux sonorisations apportées par les différents groupes.

Par ailleurs un tel festival ne peut fonctionner qu'avec diverses équipes spécialisées dans un domaine (la sonorisation par exemple), équipes qui comptent de nombreux bénévoles. Il est nécessaire d'assurer une bonne information des équipes qui ont à travailler au niveau des spectacles ou des conférences des équipements pour malentendants et des conditions de leur fonctionnement.



Le guichet équipé

Enfin quelques échanges avec des professionnels de la sonorisation ont confirmé leur ignorance des boucles d'induction magnétique. Leur formation fait l'impasse sur cette technique qui pourtant devrait être intégrée aux installations. Cela devient urgent avec la multiplication des installations, conséquence des mises en accessibilité.

Un point très positif est à noter. Pour deux spectacles importants à l'Espace Marine (I Muvrini et Nolwenn Leroy) le public pouvait demander un récepteur audio avec collier magnétique ou casque. L'émetteur était branché à la sonorisation de l'espace (un très grand chapiteau). J'en ai utilisé un, avec un collier, pour une partie du spectacle de I Muvrini. Un plaisir ! J'ai pu apprécier la musique comme je ne l'ai sans doute pas fait depuis 7 ans (date de ma surdité totale) et je comprenais tout ce qui était dit pendant les intermèdes (j'ai deux implants cochléaires). Mais ce résultat ne semble pas général comme ne témoigne Cécile (vois ci-dessous)

7

Les progrès sont certains, mais il reste encore beaucoup à faire :

- pendant le festival, il sera nécessaire de vérifier chaque jour les boucles magnétiques des différents sites,
- au niveau de réglementation, il sera nécessaire d'arriver à faire intégrer les normes à respecter lors de l'installation de boucles
- au niveau des professionnels du son il faudra intégrer aux diverses formations les équipements pour malentendants.

Et que dire de la carence de la profession des audioprothésistes et des fabricants de prothèses auditives au niveau des boucles magnétiques, pourtant incontournables quand il s'agit d'accessibilité.

### ***Le témoignage de Cécile Ferrand, fait le 09/08/13***

Concernant l'accessibilité au Festival Interceltique de Lorient, je suis passée dimanche soir à l'espace Marine lors du concert de Nolwenn Leroy afin d'essayer les récepteurs individuels mis à disposition par Jean-Luc le Goaler de la SCOP Le messageur.

J'ai essayé le casque n'ayant pas de position T ou M/T sur mes intras. Je l'ai d'abord essayé avec mes intras et j'entendais deux sons : un par mes intras et l'autre par le casque mais les deux étaient décalés donc très inconfortable.

Puis je l'ai essayé sans mes intras. Le son était bon mais perception à nouveau du décalage. J'entendais le son des basses de façon naturelle puis les propos de Nolwenn Leroy étaient inaudibles.

J'ai donc préféré écouter sans casques en utilisant mes intras comme d'habitude et je parvenais à comprendre les propos de la chanteuse. Le son était trop fort et mauvais mais la rumeur entendue sur le festival dit que ce serait volontaire de la part du producteur de N. Leroy pour que les enregistrements amateurs des spectateurs soient mauvais. Il faut savoir aussi que sonoriser l'espace Marine doit être difficile car c'est un chapiteau en toiles plastifiées puis pour y avoir joué avec le bagad ou pour y être retournée pour danser dans la semaine, le son était toujours ou trop fort, ou saturé... Enfin, Jean-Luc n'a apparemment pas eu le meilleur des accueils près du technicien concernant le réglage lié à l'utilisation des casques.

Contrairement au samedi soir lors du concert de I Muvrini au même espace Marine où personne n'a emprunté de récepteur individuel, ce dimanche soir dernier, Jean-Luc les a tous prêtés. Il en avait 4 ou 5 avec lui. Il y a eu Nelly, membre d'Oreille et Vie, puis un monsieur très méfiant au départ puis content quand il l'a rendu après le concert. C'est son fils qui l'a interpellé puis Jean-Luc est allé vers lui car ce monsieur restait à une dizaine de mètres de là où nous étions installés. Un autre monsieur avec une déficience auditive à l'oreille droite est venu et a pris un casque. Il a dit qu'il était satisfait aussi, puis un photographe du FIL et un journaliste de radio Bro Gwened. Ce dernier a pris des notes et a promis d'en parlé à la radio.

Pour ma part ensuite, je suis passée au stand Prévention des risques sanitaires mardi soir. Les dames présentes (issues principalement du milieu médical ou social et ayant reçu une petite formation globale) me disaient qu'elles n'avaient pas eu de questions ciblées à propos de la perte auditive, sinon les bouchons d'oreille sont appréciés car le son est fort dans certains endroits. Les parents prennent surtout pour les enfants. Cette année, il y a eu des bénévoles en maraude avec gilet et casquette fluo pour proposer aux festivaliers ces bouchons d'oreille et autres protections sanitaires (dose de gel hydroalcoolique, préservatifs)

8



Kevrenn Alré : Cercle et bagad en spectacle au festival... Cécile FERRAND en est membre.

## L'hôpital de Scorff

Le nouveau Centre Hospitalier de Bretagne Sud, construit à Lorient, a été inauguré le 1<sup>er</sup> juillet en présence du Président de la République et de quatre ministres. Marie-Christine MOREL-CHEVILLET et Jeanne GUIGO y représentaient Oreille et Vie, invitée.

Hélas aucune accessibilité n'avait été prévue pour les déficients auditifs ! Heureusement qu'avec du matériel (un micro FM et deux récepteurs colliers), un peu d'astuce et de la débrouille nous avons pu nous glisser jusqu'au premier rang et ainsi être placés assez près des orateurs pour que le micro, puis nos appareils, captent leurs paroles.



Si cet hôpital est une réussite sur de nombreux aspects, il est loin de répondre aux attentes en matière d'accessibilité, tous handicaps confondus, et notamment pour les déficients auditifs. En témoignent les quelques observations que nous avons faites pour le handicap auditif.

- Y a-t-il un système d'écoute qui nous soit adapté à l'accueil ? Il faudrait aller le vérifier, mais aucune affiche ne l'indique.
- Les chambres sont équipées de nouveaux téléviseurs. Permettent-ils d'avoir le sous-titrage ? Le membre de la direction auquel la question a été posée a été incapable d'y répondre de façon sûre.
- Pour prendre un rendez-vous, le public est invité à téléphoner. Aucun autre moyen n'a été prévu. Alors comment font ceux qui ne peuvent pas téléphoner ? La réponse a été : « Ils peuvent venir ». De Quimperlé, Plouay, Languidic ou autre ?

Par contre pour les consultations, un système d'affichage des numéros appelés est en place. Là la difficulté vient surtout de la difficulté à s'orienter dans un service qui réunit de nombreuses spécialités.

La commission des usagers de l'hôpital, qui rassemble des associations de malades et de personnes handicapées, s'est saisie de ces difficultés et a créé une sous-commission accessibilité. Après avoir fait un état des lieux elle pourra porter les constatations à la direction de l'hôpital et proposer des améliorations.

## De nouvelles boucles magnétiques

L'association est régulièrement sollicitée pour essayer ou faire connaître de nouvelles installations de boucles magnétiques. Plusieurs ont été testées par nos soins ces derniers mois.

- A Locminé la salle multifonction du nouvel Espace culturel « La Maillette » est dotée d'une installation qui nous a donné satisfaction. On peut cependant regretter que l'espace équipé exclut la scène.
- A l'Océanis à Ploemeur, après la rénovation de la salle polyvalente, le système d'émetteurs-récepteurs individuels avec casque ou collier, a été réinstallé. Hélas le son reçu était de médiocre qualité à cause de la conception de l'installation du micro. Une nouvelle installation a été faite : il reste à la tester... ou à avoir des retours d'habités de cette salle de l'Océanis.
- A l'Office de Tourisme de Lorient une belle oreille barrée orne la porte d'entrée. Effectivement un guichet, celui qui est dédié notamment aux réservations, est agrémenté d'un bel équipement. Chaque personne peut, selon son choix, recevoir le son soit directement dans ses appareils auditifs en activant le programme « T » (ou « M/T »), soit en utilisant le casque spécial mis à disposition. La demande d'essai est bien accueillie. Hélas cet essai n'est pas concluant : le son est de mauvaise qualité car tous les bruits environnants sont captés. La faute est à imputer au micro intégré au système, micro omnidirectionnel (il capte tous les bruits). Pourtant la parade existe, et est peu coûteuse : brancher un micro directionnel au boîtier (la prise est prévue).
- A Carnac le nouvel Espace culturel « Terraqué », qui inclut la Médiathèque, est annoncé accessible aux déficients auditifs : boucle magnétique, films sous-titrés...

Il est important que chacun ait à cœur de faire connaître et d'utiliser les installations pour malentendants. Et si on a des doutes quant à la possibilité de bénéficier de ces installations, il faut poser la question à son audioprothésiste. Et il ne faut pas hésiter à signaler, aimablement, tout défaut aux responsables des espaces équipés. Le faire c'est d'abord se rendre service : ne vaut-il pas mieux entendre confortablement que de se fatiguer à comprendre imparfaitement ce qui est dit, ou de déserrer le lieu ? C'est aussi rendre service aux autres ainsi qu'aux collectivités et autres services qui ont fait l'effort de financer les installations. Ils désirent que ces investissements soient utilisés.

## UN BEAU DIMANCHE

Nous étions 17 à nous retrouver à L'Auberge de Kernours, Kervignac, répondant à la proposition d'Oreille et Vie de passer un dimanche ensemble.

L'aubergiste nous avait réservé une petite salle à l'écart des bruits de la grande salle où les tables étaient bien occupées. Chacun a pu apprécier le repas de qualité, et à un prix très raisonnable, dans une ambiance calme. Cette sorte d'intimité a favorisé les échanges amicaux autour de la table.



Christiane et Rémi JAN étaient au nombre des convives. Ils habitent près de l'Auberge et ont invité tout le groupe à prendre le café dans leur maison. Chacun a admiré le jardin d'agrément si bien décoré et fleuri par Christiane, et le jardin potager impeccablement tenu de Rémi. Il faut y ajouter les poules et lapins bien qui coulent des jours doux... avant de garnir les assiettes.

Après que chacun se soit bien restauré et ait admiré les lieux, Rémi a proposé une promenade à Locmiquélic, dans un lieu qu'il affectionne. Un itinéraire pédestre y a été aménagé. Il longe un marais, espace nature, puis la rade de Lorient. Une promenade idéale pour continuer les

échanges et pour voir Lorient sous un angle inhabituel : on y jouit d'une vue superbe sur Lorient, l'arsenal, l'embouchure du Scorff... Puis une montée sur un petit tertre fait découvrir une ancienne fortification.

Le retour se fait pas une route bordées de maisons dont on peut admirer les jardins.

Il était presque 19 h quand le groupe revenait à l'auberge. Le temps de se quitter avant sonné ! C'est à regret que chacun a repris la route pour rejoindre son quotidien, la tête pleine de moments amicaux et de belles images qu'on ne pensait pas trouver à deux pas de Kernours.



## FORUM DES ASSOCIATIONS

*Le courrier du début septembre la rappelait : Oreille et Vie a participé aux forums des associations de Vannes le 7 septembre et de Lorient les 28 et 29.*

✓ **A Lorient** le forum s'est déroulé sur deux jours. Nous avons demandé à tenir le stand les deux jours, samedi et dimanche, en raison de la proximité du salon qui s'est tenu une semaine après : c'était une opportunité à saisir pour le faire connaître.

L'ensemble des stands était dispersé entre un chapiteau sur la place de la mairie et 3 salles dans la mairie. Nous avons un emplacement peu favorable. Cependant la fréquentation du stand a été bonne, en comparaison avec d'autres années : nous avons compté 47 personnes samedi et 40 dimanche. Et surtout nous avons ressenti un changement d'état d'esprit : les gens sont venus spontanément poser leurs questions alors qu'auparavant il fallait les solliciter. Par contre l'idée que la surdité est une déficience liée à l'avancée en âge est bien ancrée : on ignore les surdités qui s'installent avant 55 à 60 ans. Et pourtant elles concernent sans doute 2 millions de personnes en France.



11

Il y a eu beaucoup de questions sur les acouphènes : ce sera, avec l'hyperacousie, le thème de la Journée Nationale de l'Audition 2014. Pourquoi pas une conférence sur ce thème organisée par Oreille et Vie ?

Espérons que cette bonne fréquentation va alimenter les permanences... et peut-être amener des adhérents, ou plus... Il faut rêver!

Un grand coup de chapeau à Stéphane Guillaume et à Alain Boulvais qui ont fait un remarquable travail de distribution de flyers pour le salon. Et ils sont allés en distribuer au-delà de l'espace du forum !

✓ **A Vannes** où le forum est annuel, l'équipe habituelle, et fidèle, a tenu le stand toute la journée du forum. La fréquentation a été moyenne avec 25 à 30 personnes recensées. Bien sûr les questions ont tourné autour des difficultés des oreilles, avec là aussi des questions sur les acouphènes.

Il y a aussi eu un certain nombre de questions sur l'apprentissage de la langue des signes. Qu'il est difficile de faire comprendre que cette langue, indispensable à ceux dont c'est la langue privilégiée de communication, parfois la seule, qu'on peut être sourd et ne pas connaître cette langue ! Et c'est d'ailleurs le cas de la majorité des personnes dont la surdité est profonde ou totale.

Avec la contribution de Jeanne GUIGO et de Martine ESPI

## LE SALON DES METIERS D'ART

Oreille et vie a organisé le dimanche 6 octobre dernier son Salon des Métiers d'art à Lorient. Cette 5ème édition a accueilli 35 artisans et artistes de Bretagne et présenté de superbes créations dans des domaines variés : Céramique, sculpture, peinture, ameublement et relooking de meubles, ébénisterie, bijoux, créations textiles, dentelles , pour ne citer que certains d'entre eux ... On peut voir les photos de leurs stands sur le site Internet d'Oreille et Vie à la page « l'association, les activités en images »



Une partie de l'équipe du samedi 5

Le public ne s'y est pas trompé puisque nous avons accueilli environ 430 visiteurs, une fréquentation en hausse de 30 % par rapport à l'année dernière. Une vraie bonne nouvelle puisque l'événement permet de financer les projets de l'association.

Les exposants eux-mêmes ont pu apprécier la convivialité de l'évènement, beaucoup d'entre eux nous ont d'ailleurs chaleureusement remercié pour l'accueil sympathique qui leur a été réservé....

Certains exposants en parlent d'ailleurs sur leur propre site :

" A Lorient, une association très courageuse et généreuse donne la possibilité aux artistes et artisans de s'exposer et de rencontrer ainsi le public lorientais.

12

J'ai eu l'occasion d'y exposer mes créations le 6 octobre et je souhaitais ainsi les remercier en parlant d'eux." ([www.heron-ceramique.fr](http://www.heron-ceramique.fr))

L'évènement a également été relayé par la presse, notamment Le Télégramme.

Saluons enfin l'effort, le temps et l'implication des adhérents et de quelques autres bénévoles ayant pris part à l'organisation et au déroulement de l'évènement, tant pour l'installation de la salle le samedi après-midi que pour assurer le bon déroulement de la manifestation le dimanche. Un merci particulier à Stéphane Guillaume et Edwige Pinard qui ont cuisiné un excellent couscous et à Marie-Alice Le Naour, notre ficèle crêpière. Il faut y ajouter tous ceux qui ont fait un gâteau et, en amont, distribué affiches et flyers. Sans ces concours cette manifestation n'aurait certainement pas eu lieu...

Alors prêts pour la 6ème édition en 2014 ?

Gwénaëlle RIOU



## FORMER LES PERSONNELS D'ACCUEIL



Lorient agglomération, qui compte 19 communes, a mis en place une cellule handicap, sous la responsabilité de Madame Hélène LEBLANCHE, dont un des rôles importants est de conduire la mise en accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public à la charge des communes. La commission accessibilité, rendue obligatoire par la loi de 2005, rassemble chaque trimestre un représentant de chaque commune et des

représentants des associations de personnes handicapées, dont Oreille et Vie.

C'est ainsi que plusieurs représentants associatifs sont régulièrement consultés, soit individuellement, soit au sein de réunions spécifiques, soit pour des visites sur le terrain. La question de la formation des personnels d'accueil du public a été régulièrement évoquée au cours des échanges. C'est ainsi qu'est née l'idée d'une formation tous handicaps, proposée dans toutes les mairies, sur la base du volontariat, dont les intervenants soient des représentants associatifs. Afin que chacun ait le temps de présenter le handicap qu'il représente, il a été décidé de consacrer une demi journée à chacune des 4 grandes familles de handicap, visuel, auditif, moteur, intellectuel.

Cette initiative a été bien reçue puisque 160 personnes s'y sont inscrites. Comme on ne peut pas faire une formation valable avec tant de participants, le nombre optimum a été fixé à 15, la formation sera renouvelée pour que tous les inscrits puissent en bénéficier.

La première séance s'est déroulée les 21 et 22 octobre à la Maison des associations de Lorient. Pour le handicap auditif la présentation et l'animation ont été faites à deux voix : celles de Daniel CHAVANTON et la mienne. Mathilde REUZE, intéressée, avait été admise pour assister à ces deux journées.

L'évaluation faite des participants à la fin de ces deux journées a été très positive, chaque participant disant sa découverte des obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap, obstacles qu'ils ne soupçonnaient pas. Certains ont dit avoir découvert le handicap auditif, dont ils ignoraient totalement les conséquences.

La prochaine session est prévue au mois de janvier. Il doit être possible d'y assister : il suffit de faire connaître son souhait à Oreille et Vie qui transmettra.

Jeanne GUIGO

### Le témoignage de Mathilde

Lorient Agglo a sollicité 4 associations afin de sensibiliser leurs employés aux différents types de handicaps : auditif, visuel, moteur et intellectuel. J'ai pu participer à la première session.

Cette formation a permis de mettre à jour mes connaissances déjà acquises sur le handicap que ce soit auditif, visuel, moteur ou intellectuel. J'ai pu participer et témoigner de mon expérience sur mon vécu avec un handicap auditif et visuel car j'ai pensé qu'il était utile que les personnes sachent en quoi c'est parfois difficile dans la vie courante de communiquer (auditif) et de se déplacer (visuel, je ne peux passer mon permis de conduire).

J'ai regretté que l'expérimentation du handicap auditif ait été courte. Il y a eu un petit film dont on n'avait pas le son et l'énoncé de phrases sans émettre de son (lecture labiale). Pour les handicaps moteurs et visuels un petit parcours a été fait par 2 ou 3 participants. Je suggère de faire un sorte de rallye où toutes les personnes sont mises en situation de handicap.

## Sommaire

<b>Oreille et Vie au quotidien</b> .....	<b>2</b>
<b>MDA - forfait surdit�</b> .....	<b>3</b>
<b>Tribunal et surdit�</b> .....	<b>6</b>
<b>L'accessibilit� en marche</b> .....	<b>6</b>
<b>Leçons d'un festival</b> .....	<b>6</b>
<b>L'h�pital de Scorff</b> .....	<b>8</b>
<b>De nouvelles boucles magn�tiques</b> .....	<b>9</b>
<b>Un beau dimanche</b> .....	<b>10</b>
<b>Forum des associations</b> .....	<b>11</b>
<b>Le salon des M�tiers d'Art</b> .....	<b>12</b>
<b>Former les personnels d'accueil</b> .....	<b>13</b>

### Appel du Bucodes SurdiFrance

Notre Union sollicite tous les adh rents et autres personnes int ress es pour une enqu te sur les acouph nes.

Merci d'y r pondre soit en remplissant le questionnaire joint, soit par Internet   l'adresse <http://goo.gl/ANveA7>

### Entendre pour communiquer

C'est le th me de la journ e organis e par l'association Sourdine le jeudi 7 novembre,   Fouesnant au Centre Culturel et de congr s « l'Archipel ». Divers intervenants sont pr vus parmi lesquels m decin, audioproth sistes, orthophonistes. Au programme : loi handicap 2005, implants cochl aires, et appareils facilitant la vie. Repas sur inscription (18 euros).

Renseignements, inscription :  
mail : [assosourdine@orange.fr](mailto:assosourdine@orange.fr)  
t l 02 98 56 51 02 06 74 16 11 60

**Pensez   consulter le site Internet de l'association**

**<http://www.oreilleetvie.org>**

*Les bulletins sont t l chargeables sur le site, en couleur, trois mois apr s leur parution.*

**Oreille et Vie**, Association des Malentendants et Devenus Sourds du Morbihan

Membre du Bucodes SurdiFrance

11 Maison des associations 12 rue Colbert 56100 LORIENT

t l/fax 02 97 64 30 11 ; oreille-et-vie@wanadoo.fr; Site Internet : <http://www.oreilleetvie.org>

#### **Permanences**

**A Lorient** le mardi de 14 h   16 h et le jeudi de 10 h   12 h

Maison des Associations porte C 2<sup> me</sup>  tage gauche

**A Vannes** ( t l 02 97 61 12 60 hors permanences)

les 1<sup>er</sup> et 3<sup> me</sup> jeudi du mois de 17 h   18 h, Maison des Associations 6, rue de la Tannerie

les 2<sup> me</sup> jeudis du mois de 17 h   18 h au CHBA (h pital Chubert), hall d'entr e

**A Pontivy** ( t l 02 97 27 30 55 hors permanences)

le quatri me vendredi du mois de 15 h   16 h   la Mairie

**Transcription de la parole** : Renseignements au si ge de l'association.